

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE CANDIDATS

Mme Ursula Appoloni (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Étant donné les nouvelles parues aujourd'hui au sujet du nombre dramatiquement élevé et toujours croissant de jeunes chômeurs, le ministre nous dirait-il s'il y a une augmentation correspondante du nombre de candidats désireux de se joindre aux Forces armées? Dans l'affirmative, le ministre se penchera-t-il de nouveau sur la pétition signée par 109 membres du caucus libéral et remise au premier ministre à l'automne de 1982?

L'hon. J.-J. Blais (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, nous sommes très conscients du sort des jeunes chômeurs. Bien sûr, ce fléau du chômage se traduit par une augmentation du nombre de candidats qui veulent s'enrôler dans les Forces armées canadiennes. Nous avons pris bonne note du problème. Avec l'aide du député, nous avons créé l'année dernière le programme de formation et d'emploi pour les jeunes. Cette année, les fonds consacrés à ce programme ont été augmentés grâce à la coopération du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Nous avons augmenté de 1,000 le nombre de jeunes inscrits à ce programme. Je reconnais que ce chiffre ne répond pas aux attentes de l'honorable représentante. Il ne me satisfait pas non plus. Cependant, compte tenu des fonds disponibles, c'est ce qui a été accepté par le gouvernement.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'INDE—LA LUTTE AU PUNJAB—LA SÉCURITÉ DES RESSORTISSANTS CANADIENS ET DE LEURS PARENTS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État au Commerce international. Comme il le sait, la lutte armée s'intensifie dans l'État du Punjab, en Inde. En particulier, près de 300 personnes auraient été tuées, hier. Il est impossible d'entrer et de sortir de l'État et les communications ont été interrompues. Nous, du NPD, nous inquiétons au sujet des nombreux Canadiens qui craignent pour la sécurité de leurs parents vivant dans cet État. Le ministre sait-il quand les communications seront rétablies ou si les Canadiens peuvent, entretemps, s'enquérir auprès de l'ambassade canadienne, de la sécurité de leurs parents?

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): Monsieur le Président, comme le député l'a si bien dit, la situation dans cet État est extrêmement confuse et bien des gens ont perdu la vie. Nous savons qu'une cinquantaine de Canadiens s'y trouvent à l'heure actuelle et il se peut qu'il y en ait d'autres qui voyagent dans la région. Nous ne sommes pas en rapport pour le moment avec chacun d'entre eux. Le couvre-feu a été imposé et les communications entre le Punjab et Delhi ont été interrompues. Nous n'avons aucune raison de croire que des Canadiens sont en danger dans l'immédiat, mais nous faisons tout en notre pouvoir pour établir et rester en contact avec eux.

Questions orales

L'INTERRUPTION DES COMMUNICATIONS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, le ministre a répondu à une question que je m'apprêtais à lui poser. J'en reviens donc à ma question initiale qui est plus large que celle à laquelle il a répondu. Certains Canadiens, non pas ceux qui voyagent dans le Punjab, mais ceux qui ont des parents dans cette région, sont inquiets et voudraient en savoir plus, mais ils en sont incapables, car les communications ont été interrompues dans l'État du Punjab suite à la décision du gouvernement de l'Inde de déclarer l'état d'urgence. Les Canadiens dont les parents habitent la région et qui n'y voyagent pas simplement, peuvent-ils s'enquérir auprès de l'ambassade canadienne, de la sécurité de ces parents?

• (1500)

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): Monsieur le Président, c'est certes, possible. Notre haut-commissariat fera tout en son pouvoir pour renseigner les gens, lorsque c'est possible. Nous croyons qu'une fois le couvre-feu levé, les Canadiens qui n'ont pas des raisons pressantes de rester dans la région devraient partir.

Tant que les communications n'auront pas été rétablies avec le Punjab, nous sommes incapables de donner des renseignements détaillés sur les Canadiens qui s'y trouvent à l'heure actuelle. Je peux garantir au député que nos agents consulaires compétents seront là pour fournir aux Canadiens toute l'aide dont ils pourraient avoir besoin, sitôt que les communications auront été rétablies.

* * *

LES PARIS COLLECTIFS

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PARIS SPORTIFS—LES CONTRATS

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Monsieur le Président, c'est au ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur que je m'adresse. Aujourd'hui, le ministre le sait, les journaux rapportent ce que les vendeurs au détail ne cessent de répéter depuis un bon moment, à savoir, que les billets ne se vendent pas et que tout le système des paris sportifs est, comme ils disent, «retiré sur trois prises».

Une fois pour toutes, le ministre pourrait-il déposer à la Chambre la liste des gens qui ont conclu des contrats de vente de billets avec la Société, de façon que nous puissions connaître l'identité des distributeurs, savoir s'ils auront droit à une indemnité de cessation d'emploi, et de façon également que les Canadiens qui vivent dans la réalité du sport amateur sachent bien, en cas de faillite, que les paris sportifs auront au moins servi à enrichir les libéraux et leurs amis?

[Français]

L'hon. Jacques Olivier (ministre d'État (Santé et Sport amateur)): Monsieur le Président, je suis bien content que l'honorable député se donne la peine de poser sa question quand je suis à la Chambre, parce que normalement il attend que je ne sois pas là. Je voudrais dire très clairement, monsieur le Président, que la Société canadienne des paris sportifs a en ce moment 70 employés permanents qui ont été choisis et interviewés par un organisme indépendant, par le président de la Société ou un groupe de personnes.